





**CREPAN**



**Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature**

Association fédérative régionale de préservation de l'environnement en Normandie

MDA - 8 rue Germaine Tillion 14 000 Caen

Une année qui passe vite même si on a tous envie de tourner définitivement cette page. Au CREPAN, chacun a essayé de s'adapter : les bénévoles ont appris à faire du Zoom, du Skype et autres amusements, les salariés ont fait tout ce qu'ils ont pu pour maintenir l'activité et honorer les conventions avec les partenaires financiers. Il est évident que des animations, formations prévues dans les EHPAD et autres écoles, professionnels, élus ... ont dû être reportées (annulées en fait pour certaines) avec un impact économique pour l'association. Heureusement nous sommes

plus fourmis que cigales depuis toujours donc nous tenons le coup mais, comme pour beaucoup, vivement le retour à la normale sinon ... À ce jour, nous avons tous conservé la santé, nous sommes de grands chanceux et les grands sujets environnementaux de fond persistent, alors on continue sans faiblir et avec vous bien sûr !



*Robert-le-Diable, novembre 2020*

Bonne fin d'année à tous !

**Claudine JOLY**  
Présidente du CREPAN

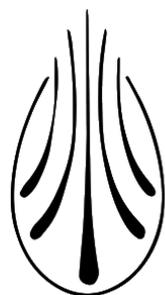
## SOMMAIRE

- |  |   |
|--|---|
| <b>3</b> Informations environnementales du CREPAN<br>Les (nouveaux) réseaux sociaux du CREPAN  | <b>14</b> Les Assises du REGAL Normandie<br>Le pois-chiche normand                |
| <b>4</b> Les enseignements de l'année 2020...<br>La COVID-19 et le jour du dépassement         | <b>15</b> Témoignage  |
| <b>5</b> La COVID-19 et le jour du dépassement (suite)<br>Plan pollinisateurs, arrêté abeilles | Un collège responsable  |
| <b>6</b> Bonne nouvelle pour les Marais de la Dives !  | <b>16</b> Débat public sur le projet de 4ème parc éolien en<br>mer de Manche      |
| <b>7</b> Néonicotinoïdes et betteraves Parcours botanique                                      | <b>18</b> Projet de 4ème parc éolien en mer de Manche au<br>large de la Normandie |
| <b>8</b> Projet d'une ferme de spiruline à Réthoville  | <b>20</b> Meilleurs vœux<br>Bonus   |
| <b>11</b> Note relative à l'Anguille   |   |
| <b>12</b> Les sauvages de ma rue en période de confinement                                     |   |
| <b>13</b> Qui est la nouvelle en Service Civique ?<br>Une alimentation de qualité pour tous    |   |



## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES DU CREPAN

**V**ous le constatez, la publication des Éphémères s'espace gravement, nous en sommes les premiers attristés mais nous n'arrivons pas à faire face à tout le travail quotidien et nous évoluons comme tout le monde vers plus d'informations dématérialisées. C'est pourquoi je vous conseille de suivre beaucoup plus de choses sur notre site ([www.crepan.org](http://www.crepan.org)) et nos réseaux sociaux. Vous y trouverez beaucoup d'informations récentes diffusées par nous-mêmes, nos associations membres ou fédératives, nos contributions officielles aux consultations publiques dans lesquelles nous sommes impliqués, les formations en ligne (elles se sont énormément multipliées), les animations accessibles etc. Il y a beaucoup plus d'infos que ce que



# CREPAN



nous pouvons vous transmettre par les Éphémères, alors allez-y et n'hésitez pas à nous faire un retour par l'adresse mail du CREPAN ([crepan@gmail.com](mailto:crepan@gmail.com)) si vous voyez des améliorations possibles. Merci d'avance.

**Claudine JOLY**  
Présidente du CREPAN

## LES (NOUVEAUX) RÉSEAUX SOCIAUX DU CREPAN

**L**e CREPAN tend à se développer à travers les réseaux sociaux pour gagner en visibilité. Nous avons créé une page LinkedIn, un compte Twitter et Instagram. L'association possédait déjà une page Facebook. Pour ceux qui ne savent pas exactement à quoi servent tous ces réseaux sociaux, en voici un bref descriptif :

- **Facebook** : la majorité des français sont sur ce réseau ce qui nous permet d'atteindre le plus grand nombre de personnes. C'est un bon moyen de partager des événements à venir (conférences, stands...).
- **Instagram** : c'est le réseau d'image par excellence. La plupart des moins de 25 ans l'utilisent. Il nous permet d'aller toucher une audience plus jeune.
- **LinkedIn** : c'est un réseau exclusivement réservé aux professionnels. Il nous aide à faire connaître le CREPAN auprès d'acteurs normands (la Région, le Département, les restaurants collectifs, solidaires...) mais aussi à leur partager des informations liées à notre activité.

- **Twitter** : c'est un réseau où l'on peut retrouver des professionnels comme des particuliers. Il nous permet de partager des actualités courtes et rapides. Les messages sont limités à 280 caractères par post.

Ce que nous publions est variable, cela peut aller des dernières conférences de France Nature Environnement à comment réduire ses déchets en tant que particulier, en passant par la dernière information sur Lubrizol.

**Comment nous aider ?** Pour nous soutenir, vous pouvez vous abonner à nos différents comptes et partager nos publications.



**Caroline PINABEL**  
Service Civique au CREPAN

## LES ENSEIGNEMENTS DE L'ANNÉE 2020...

Un petit virus passe, pas très méchant d'ailleurs (décimer les vieux plutôt que les jeunes est quand même signe d'une bienveillance certaine), et la planète humaine est sens dessus dessous économiquement, socialement, culturellement... Une bonne leçon pour la fatuité humaine ? Peut-être, sauf œillères totales, car on a vu patauger la médecine et les décideurs qui n'avaient rien de bien solide pour se raccrocher. Il a fallu quand même regarder en face les conséquences d'une mondialisation à outrance, d'un déni des risques encourus tous les jours par l'humanité. Allons-nous en sortir changés ? Manifestement à la marge seulement, un peu plus de sécurité alimentaire, de sécurité médicale mais au-delà ? La remise en cause fondamentale de nos modes

de fonctionnement économiques écocides ne sera pas là, reprise économique oblige. Un choc oui, mais pas assez fort pour obliger à la refondation de nos sociétés. J'aimerais tellement que ce changement vienne de l'intelligence collective plutôt que de chocs incontrôlables encore plus violents. Nous sommes en démocratie, aux citoyens de voter pour la prise en compte prioritaire des grands sujets d'avenir et en attendant les prochaines élections, de soutenir les mouvements impliqués, reconnus, je le redis, pour être entendus, nous devons être plus nombreux que les lobbies économiques sinon rien ne bougera, c'est un choix à la portée de tous les citoyens chaque jour et qui ne coûte pas cher, dommage quand même...

**Claudine JOLY**

Présidente du CREPAN

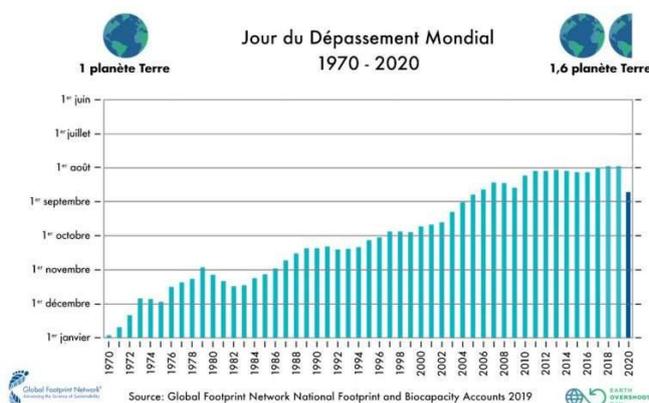
## LA COVID-19 ET LE JOUR DU DÉPASSEMENT

Cette année, le jour du dépassement devait tomber fin juillet. Cette étape très importante pour la vie de la planète particulièrement pour les humains, est assez souvent citée mais pas expliquée et encore moins prise en compte.

**Le jour du dépassement représente le moment où la consommation des ressources par l'humanité (l'empreinte écologique) égale et dépasse la capacité de renouvellement biologique d'une année (la biocapacité).** Autrement dit c'est lorsque la demande en ressources dépasse l'offre de services écosystémiques produite en une année. Au-delà de cette date nous consommons le « capital ». Un capital affaibli perdra une partie de sa capacité de renouvellement biologique. Ces calculs sont faits notamment par Global Footprint Network mais aussi par WWF, la FAO ou encore l'AIE.

Les productions biologiques sont à la base assurées par la photosynthèse sur des surfaces continentales ou marines. Les écologues utilisent pour les calculs l'unité synthétique appelée hag, pour hectare global. Un hag représente la production moyenne d'un hectare. Il est évident que tout hectare ne produit pas la même valeur, certains hectares produiront plus que 1 hag et réciproquement. Des correctifs doivent être appliqués selon les productions.

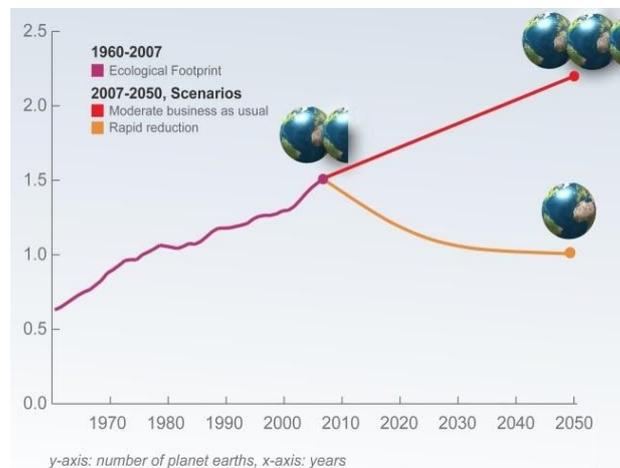




Certains pays ont une consommation qui demande une surface bioproductive plus importante que les autres. Par exemple si tout le monde consommait comme les USA il faudrait disposer de 5 planètes ! Actuellement le monde consomme 1,6 surface planétaire, ce qui attaque le capital régénératoire. Cette situation n'est pas durable.

La crise de la COVID-19 a enrayé la machine économique, la ponction réalisée sur la nature a chuté, les rejets polluants de CO2 aussi nécessitant moins de surfaces photosynthétiques pour dépolluer. La date prévue du dépassement est évalué au 22 août 2020 ce qui nous fait revenir aux alentours des années 2014.

Ce répit risque d'être de courte durée car tous les indicateurs économiques laissent entrevoir une reprise économique pour 2021 et à nouveau une érosion du capital nature bioproduit si précieux pour notre vie et survie.



Si nous continuons « à regarder ailleurs » alors les crises qui nous guettent risquent bien d'être d'une autre ampleur que celle que nous connaissons. Et celles-là nous en seront responsables.

**Alain LERCH**  
Bénévole au CREPAN

## PLAN POLLINISATEURS, ARRÊTÉ ABEILLES

**V**ous les attendez, nous aussi ! Depuis longtemps maintenant, ils devaient sortir avant l'été, mais les services du ministère de l'agriculture nous ont dit que des



tractations étaient encore en cours entre les différents ministères (agriculture et écologie). Effectivement le sujet est très chaud et pas simple du tout et l'Etat a de nombreux autres sujets compliqués sur le feu, alors rien n'est encore sorti, on vous dira ! Cependant il faut que cela sorte avant le printemps puisqu'il s'agit de **la pulvérisation (ou non) des pesticides sur les cultures en fleur**, ce serait bien de ne pas perdre une année de plus !

**Claudine JOLY**  
Présidente du CREPAN

## BONNE NOUVELLE POUR LES MARAIS DE LA DIVES !

**A**près deux années de « disette », les Marais de la Dives disposeront en 2021 et 2022 d'un nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) qui permettra aux exploitants du territoire de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques\*. Le CREPAN est opérateur MAEC depuis 2015 sur les Marais de la Dives, mais en 2018 et 2019, suite à des problèmes d'enveloppes financières, les exploitants n'avaient pas la possibilité de s'engager dans ce dispositif. Ainsi, en attendant l'application de la prochaine PAC, en 2023, les exploitants des Marais auront la possibilité de maintenir leur implication dans la protection de ce territoire.

*\*Les MAEC sont des primes provenant de la Politique Agricole Commune (PAC) en échange de l'application*

*d'un cahier des charges respectueux de l'environnement.*

Il y a cependant quelques différences par rapport aux anciens PAEC portés par le CREPAN :

- Les exploitants s'engageront pour un an au lieu de cinq ;
- Seules les parcelles déjà engagées dans ce dispositif pourront bénéficier d'une MAEC.

Malgré cela, ce sont une cinquantaine d'exploitations qui seront concernées en 2021 et 2022.

**Julien BENOIST**

Salarié au pôle Biodiversité du CREPAN



*Marais de la Dives, photo de Julien Benoist, 2019*

## NÉONICOTINOÏDES ET BETTERAVES



On peut autoriser les NNI sur les semences de betteraves car elles ne fleurissent pas donc les abeilles ne sont pas concernées ». Combien de fois avons-nous entendu, lu cela ? Agaçant, très agaçant d'être confronté sans cesse à l'ignorance (la bêtise crasse) sur le sujet.

Nous ne voulons plus du tout de NNI dans les champs car ces pesticides :

- sont extrêmement toxiques pour les insectes, les poissons, les oiseaux par absorption ou contact direct, (pour mémoire quelques milliardièmes de grammes suffisent à tuer une abeille et les doses autorisées sont de plusieurs dizaines de grammes par hectare),
- sont appliqués sur les semences mais n'y restent pas, ils diffusent dans l'air au moment du semis, dans toute la plante ensuite, dans l'eau avoisinante, le sol, pour preuve, on retrouve régulièrement des NNI dans les sols et les fleurs de parcelles qui n'ont jamais été traitées,
- persistent très longtemps dans l'environnement, la durée constatée est très variable mais certaines études indiquent plusieurs années (demi-vie pouvant dépasser 1 000 jours).



Ces molécules arrivent donc à imprégner la nature en éliminant pratiquement tous les insectes en contact. Or les insectes sont la base de la chaîne alimentaire pour de très nombreuses espèces : ils servent d'alimentation à d'autres insectes, de démarrage à la plupart des espèces d'oiseaux même ceux qui seront granivores ensuite, aux amphibiens, lézards, serpents, aux petits mammifères qui sont mangés par les plus gros ou les rapaces. Les insectes sont aussi (entre autres rôles que je ne citerai pas tous ici) pollinisateurs donc indispensables au maintien d'une flore diversifiée qui nourrit tous les herbivores. On

retrouve le même système de chaîne alimentaire dans l'eau. **Quand on fait disparaître les insectes, on scie la biodiversité entière à sa base.**

Donc d'un côté nous avons des pertes de production de betteraves, de l'autre le retour à une pratique de destruction de la biodiversité dans son ensemble, on choisit quoi ? Le retour à...

Parce que là aussi, ignorance crasse, déni complet de la situation de la biodiversité : moins 80% des populations d'insectes en 30 ans (cf. études allemandes, site de la NABU Naturschutzbund Deutschland récemment mises à jour), cela ne suffit pas ? Il faut aller au bout de la biodiversité, vraiment au bout de la bêtise ? Triste ++.

**PS** : de toute façon, depuis la fin des quotas, la culture de la betterave n'est pratiquement plus rentable sauf à faire des grosses récoltes d'où la demande de dérogation pour les NNI, ne vaudrait-il pas mieux soutenir la filière pour une autonomie alimentaire mais sans aller au-delà plutôt qu'inciter les agriculteurs à produire toujours plus pour un marché international implacable ?

**Claudine JOLY**  
Présidente du CREPAN

## PROJET D'UNE FERME DE SPIRULINE À RÉTHOVILLE



*Cotentin Nature Qualité de Vie  
Association loi 1901- St-Pierre-Eglise*

**C**hers adhérents et chères adhérentes,

Un projet de production de spiruline concerne Réthoville (Commune de Vicq-sur-Mer). Nous avons rencontré Monsieur le Maire de Vicq-sur-Mer le 9 novembre à ce sujet. D'après les informations que nous avons obtenues, il s'agit d'un projet de grande ampleur qui serait implanté sur près de 4,5 hectares sur la route de Varouville. Les besoins de la ferme seraient couverts par une unité de méthanisation destinée aussi à produire de l'électricité revendue à EDF. La puissance de l'unité de méthanisation prévue dépasse nettement ce qui existe actuellement dans la Manche dans le domaine agricole.

Dans ce document, Cotentin Nature Qualité de Vie vous présente un tableau général de la production de spiruline en France et rappelle les grandes lignes de la méthanisation dans le domaine agricole.

Dans une troisième partie, nous apportons nos commentaires :

1. Qu'est-ce que la spiruline ?
2. La méthanisation dans le domaine agricole.
3. Les commentaires de Cotentin Nature Qualité de Vie.

### 1 . Qu'est-ce que la spiruline ?

Il s'agit d'un aliment produit à partir de cyanobactéries aquatiques du genre *Arthrospira*. La spiruline n'est ni une plante, ni une algue. Ces bactéries photosynthétiques microscopiques bleues sont généralement présentées à la vente séchées et broyées, sous forme de poudre ou même de comprimés.

*Arthrospira platensis* est la variété comestible la plus répandue. Le genre *Arthrospira* est originaire du

Mexique, du Pérou, d'Inde ou encore d'Afrique Noire (Lac Tchad).

### Les utilisations de la spiruline

La spiruline comporte un taux de protéines assimilables exceptionnel et réunit les huit acides aminés essentiels au corps humain. C'est pourquoi elles sont de plus en plus recherchées comme complément alimentaire. La médecine, la diététique, l'alimentation bio sont les principaux débouchés.

### Production de la spiruline en France. Les enjeux

Devant les importations massives de spiruline bon marché en provenance d'Asie et d'Amérique, la France ne peut pas lutter sur le plan quantitatif.

Par contre, la France peut jouer sur le plan de la qualité, ne serait-ce que pour des raisons sanitaires. Les importations massives venant de Chine ou d'Amérique du Sud concernent des spirulines cultivées dans des eaux de qualité incertaine. C'est inquiétant car les spirulines fixent facilement les polluants, en particulier les métaux lourds.

Pour obtenir des spirulines satisfaisant aux normes les plus rigoureuses, la France s'écarte des standards industriels asiatiques et encourage les petites structures artisanales.

### Caractéristiques d'une ferme de spirulines

Il s'agit de reproduire artificiellement son milieu de vie tropical.

Pour accomplir sa photosynthèse, elle a besoin de chaleur, de lumière, d'une eau saumâtre, alcaline (Ph entre 9 et 11). Comme tout organisme vivant elle a besoin de carbone, d'azote, de phosphore, de fer, de magnésium, de potassium, de calcium, de minéraux et d'oligo-éléments.

C'est pourquoi les cyanobactéries sont cultivées en circuit fermé, dans des bassins maintenus à une température constante de 35°C. Les infrastructures, constituées de serres, permettent de réguler facilement la température, l'ensoleillement et le taux d'humidité. Il faut prévoir des zones d'ombrage, une ventilation et l'agitation par roues à aubes, brassage ou pompes. Comme pour toute culture, il est indispensable de maîtriser la composition chimique de l'eau des bassins.

Comme le milieu de vie des spirulines est recréé « in vitro », en circuit fermé, les besoins en eau pour la culture se limitent au maintien de la quantité nécessaire dans les bassins de culture. Les fermes de spirulines rejettent en principe peu d'effluents dans l'environnement.

Divers systèmes permettent aux artisans de sécher la spiruline à basse température (de l'ordre de 40-45°C) pour conserver toutes ses propriétés.

Selon la latitude, les producteurs peuvent cultiver toute l'année ou seulement une partie. Le chauffage des bassins résout la question de la température. Cependant, d'octobre à mars, l'ensoleillement devenant insuffisant pour assurer la photosynthèse, beaucoup de fermes européennes cessent de produire.

#### Les avantages environnementaux

Sa culture requiert dix fois moins d'eau que n'importe quelle autre culture, pour un rendement protéique à l'hectare (30 à 50 tonnes) quinze fois supérieur au Soja (2,5 tonnes).

La spiruline est cultivée sans aucun fongicide, herbicide, pesticide. Produite en culture hors sol, elle ne provoque aucune nuisance sur l'environnement. Et pourtant, son rendement à l'hectare est très élevé.

Grande productrice d'oxygène la culture n'émet pas de gaz à effet de serre (GES). Au contraire elle consomme environ 40 tonnes de CO2 par hectare et par an.

**Source :** Fédération des Spiruliniers de France

<http://www.spiruliniersdefrance.fr/spip.php?article35>

#### Commercialisation

Beaucoup de fermes de spiruline sont de petites structures ayant avantage à privilégier les circuits courts, les ventes directes et les marchés.

#### Concurrence

##### En Normandie

À ce jour, La FSF compte trois fermes en Normandie, toutes situées dans le Calvados.

##### Dans la Manche

La Manche comporte une seule ferme de spirulines. Elle est en activité depuis 2012 dans le Sud-Manche, à proximité du site d'enfouissement des Champs Jouault, à Cuves près de Brécey.

Les serres sont chauffées par la méthanisation des déchets enfouis aux Champs-Jouault.

La société des Champs-Jouault commercialise près de 600 kg de spiruline sous le nom de « Ressoursée » (en référence au nom de la vallée de la Sée).

#### Rentabilité

La spiruline de qualité se vend entre 100 et 200 €uros au kilo.

Ce prix de vente permet de faire vivre une exploitation artisanale avec 1 ou deux employés.

#### Investissement : recherche d'un complément de revenu agricole

- L'existence d'infrastructures agricoles,
  - La disponibilité du terrain pour l'installation,
  - La possibilité d'utiliser les effluents d'une ferme pour le chauffage par méthanisation,
  - Les savoir-faire liés à l'élevage et à l'agriculture,
  - La connaissance du milieu local et des débouchés commerciaux,
  - L'appui des chambres syndicales,
- permettent aux agriculteurs d'investir dans une ferme avec une bonne chance de réussite. La ferme de spiruline peut procurer au fermier un appoint régulier de revenu.

#### 2. La méthanisation dans le domaine agricole

La loi de modernisation agricole de juillet 2010 et le décret du 16 février 2011 étendent désormais la définition de l'activité agricole aux activités de production et commercialisation de biogaz, électricité et chaleur par méthanisation. Les projets individuels ou collectifs pour le développement de la méthanisation agricole en France, portés par les agriculteurs, sont soutenus par les Chambres d'Agriculture.

**D**ans une perspective d'économie circulaire sobre, le méthaniseur valorise les effluents de l'agriculture et de l'élevage, produisant de la chaleur, voire de l'électricité, et du digestat.

Le digestat résulte de la méthanisation des déchets. Dans certaines conditions, c'est un produit utilisable pour l'épandage maraîcher.

Pour information, nous recommandons l'article *Quand les déchets produisent de l'électricité* de Jean-Philippe Massieu paru le dimanche 22 novembre 2020 en page 03 de la Presse de La Manche.

### 3. Les commentaires de Cotentin Nature Qualité de Vie

#### Une ferme de spiruline artisanale ?

Dans un premier temps, nous avons supposé que l'installation d'une ferme de spiruline à Réthoville se ferait de manière artisanale, comparable à celles des fermes existant en France : production de spiruline intégrée à une exploitation agricole existante, faible impact sur l'environnement dans la mesure où une ferme de spirulines travaille en hors sol et en circuit fermé, produit de l'oxygène et consomme du CO<sub>2</sub>, peu d'effluents, besoins en eau modérés.

Une petite ferme artisanale (production de l'ordre d'une tonne par an pour 1000 M<sup>2</sup> de bassins) peut utiliser la voirie existante. L'emploi d'un méthaniseur suppose le transport des effluents de la ferme jusqu'au site mais, dans le cas d'une ferme artisanale, cette opération reste dans la routine habituelle de circulation des véhicules agricoles du canton.

En fait, il s'agit d'une installation d'envergure industrielle : le pôle de méthanisation-spiruline de Réthoville.

Il n'est pas question de ferme artisanale, mais d'un pôle de méthanisation-spiruline destiné à une production en grande quantité : une dimension bien supérieure à celles des installations en mode paysan existant en France, La production attendue est de 105 tonnes/an en extraits secs, avec une qualité de produit très élevée. Par comparaison la ferme de Champs-Jouault, près de Brécey, produit 600 kg.

Pour cette raison, l'implantation sera de grande

dimension : près de 4,5 hectares, dont 1,5 pour l'unité de méthanisation. Le terrain, à vocation agricole, est situé à Réthoville, à proximité de la D116 et de la D226. Il est prévu d'y employer 25 personnes.

Le site sera construit et exploité par ARCOLE SAS, société constituée à Paris en 2016 pour la production de biogaz. L'objectif d'ARCOLE SAS, soutenu par les pouvoirs publics, est de réaliser en Normandie plusieurs pôles de méthanisation-spiruline. À terme, il s'agit de faire de la région le premier producteur français et européen de spiruline.

L'investissement est de l'ordre de plusieurs millions d'Euros.

#### Le méthaniseur

Dans un pôle de méthanisation-spiruline tel que celui projeté à Réthoville, il est clair que la méthanisation est mise en avant. Les promoteurs vendront de l'énergie à EDF, et chaufferont les bassins de spiruline. La capacité du méthaniseur est de 500 kwh, très largement supérieure à ce qui existe dans les installations agricoles de la Manche. Il serait fourni et installé par une société allemande, Weltec Biopower GmbH.

Le méthaniseur traitera 30 tonnes d'intrants par jour achetées aux agriculteurs et/ou éleveurs du voisinage. Le digestat serait mis à leur disposition à titre gracieux.

Pour fournir 30 tonnes quotidiennes de fumier au site, il faudrait l'équivalent de 330 vaches. À défaut de réunir cette quantité, le site risque d'utiliser en complément des déchets verts.

Devant une unité de méthanisation de cette taille, il convient d'être particulièrement vigilant en ce qui concerne les nuisances éventuelles générées par le site.

#### Les impacts prévisibles

##### La voirie

La dimension du pôle met en question l'usage de la voirie existante.

##### Approvisionnement en eau et en énergie

La question des aménagements indispensables pour une implantation de cette envergure doit être posée dès à présent.

**E**ffluents, impacts sur le site et sur le voisinage

Le méthaniseur doit monter en température avant qu'il ne puisse produire lui-même de la chaleur. Par conséquent, il faut apporter de l'énergie extérieure et les chaufferies au fuel sont souvent utilisées dans ce cas.

En matière de méthanisation, le voisinage se plaint souvent des odeurs, du bruit, voire de nuisances d'ordre sanitaire liées à des émissions de gaz.

La construction du pôle risque d'aboutir à l'imperméabilisation (« bétonisation ») des 4,5 hectares prévus pour son implantation.

#### Impact visuel sur le paysage

La ferme sera installée à proximité d'un site touristique, le Moulin de Marie Ravenel.

Pour cette raison, il serait opportun de dissimuler la ferme de spiruline au moyen d'un procédé ancien et très paysager : une haie triple, ou une haie double.

Avantages : Le lieu sera clos de manière satisfaisante pour protéger l'installation, la ferme ne sera pas visible de l'extérieur. La haie s'inscrit harmonieusement dans notre environnement bocager typique qu'il est devenu urgent de protéger et de restaurer. Elle favorise la biodiversité et produit une biomasse utilisable.

Le pôle trouvera peut-être le moyen d'externaliser l'entretien de ses haies par l'intermédiaire d'une CUMA ou d'une ETA.

#### Impact sur les pratiques agricoles

Ce dernier point est pour nous un point de vigilance très important. En effet, l'essor de la méthanisation est actuellement porteur de dérives préoccupantes que nous résumons ci-dessous.

L'épandage du digestat provenant de la méthanisation se fait au détriment du compostage et du retour à la terre des matières organiques. La dégradation de la structure du sol ainsi que l'effondrement des éléments carbonés ont été signalé régulièrement. L'implantation d'un pôle de méthanisation réclame un accompagnement très vigilant des pratiques agricoles. Le recours aux déchets verts pour compléter les intrants d'origine animale est une possibilité. Par contre, dans de nombreux pays tels que l'Allemagne, on constate que certains agriculteurs cultivent des plantes destinées exclusivement à la méthanisation, l'objectif étant le profit lié à la vente d'électricité. C'est une dérive inacceptable qui remet en question le développement même de la méthanisation.

**Cotentin Nature Qualité de Vie**

le 22 novembre 2020

## NOTE RELATIVE À L'ANGUILLE

**L'**anguille d'Europe ou anguille commune (*Anguilla anguilla*) est une espèce de poissons longiforme qui mesure de 40 cm à 150 cm à l'âge adulte et pèse jusqu'à 4 kg.

Cette espèce fait partie des grands migrateurs amphihalins (migrateurs dont le cycle de vie s'effectue alternativement en mer et en eau douce continentale), thalassotoques (qui se reproduisent en mer) et catadromes (qui descendent vers la mer pour se reproduire).

Son aire de répartition s'étend de l'Espagne à la Mer Noire et de l'Islande au Maroc.

#### Cycle de vie

L'anguille d'Europe se reproduit d'une façon encore mystérieuse à grande profondeur dans la Mer des Sargasses (dans l'océan Atlantique Nord). Les œufs donnent naissance à des larves dites leptocephales

qui se nourrissent de planctons et entament une longue migration (1 à 2 ans) tout en se développant. Après un parcours passif, portées par le Gulf Stream, de plusieurs milliers de kilomètres, les larves arrivent au plateau continental des côtes européennes et nord africaines. Là, elles se métamorphosent en civelles et arrivent sur les littoraux à l'automne où elles fréquentent jusqu'au printemps plutôt les eaux côtières, estuaires, lagunes et marais saumâtres. Sur nos côtes, les civelles présentent un maximum d'abondance aux embouchures en janvier, février, mars.

**Retrouvez l'intégralité de l'article sur le site du CREPAN** : <http://www.crepan.org/note-relative-a-anguille/>

**François Roland**

Administrateur au CREPAN

## LES SAUVAGES DE MA RUE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

La nature reprend ses droits, dit-on volontiers, sans trop se demander de quels droits il s'agit. Craignons leur faiblesse, surtout lorsqu'il s'agit des « mauvaises herbes » des trottoirs.

Ma rue de l'Arquette, à Caen, offre un bel exemple d'épanouissement des plantes permis par l'arrêt des traitements. On pouvait observer auparavant la destruction par chalumeau des plantes poussant en pied de murs. Et puis plus rien depuis le 17 mars et la décision nationale de confinement. Des sorties étant quand même permises, je marche souvent dans la rue, ne remarquant rien de particulier au début. Mais en mai l'évolution de la végétation s'impose au regard, que la rue est belle ! Des guirlandes de fleurs colorées décorent les pieds de murs et le nombre d'espèces a augmenté. Bien qu'il s'agisse de flore spontanée, certaines fleurs ont belle allure, comme de grands pavots qui pourraient rivaliser avec des plantations effectuées par les riverains. Les cymbalaires ou Ruines de Rome forment de jolis coussins accrochés aux murs mais nouveau spectacle maintenant, elles s'alignent au pied des murs, parfois sur une dizaine de mètres. Ce nouveau décor de la rue incite à déterminer les différentes espèces et mes notes de terrain témoignent de cette sympathique nouvelle biodiversité. Au hasard des rencontres, je note aussi la présence des genres ou espèces suivant.e.s : Pâquerette, Laiteron, Valériane-Centranthe, Chélidoine, Géranium bec-de-grue, Myosotis, Lampsane commune, Aspérule, Picris, Pissenlit, Pariétaire, Oxalis corniculé (fleurs jaunes), et quelques fougères comme la Scolopendre et deux Asplenium, la Capillaire et la Rue-des-murailles.

Quittons la rue de l'Arquette tout en restant à Caen. « L'herbe déconfinée va pousser librement » titre Ouest-France dans l'édition du 30-31 mai. La situation a permis aux services de la ville de revoir la gestion des 300 hectares d'espaces enherbés. La parole est donnée à Aurélien Régné, Directeur du Service espaces verts, paysages et biodiversité de Caen : « On

a vu l'herbe pousser, et on a vu où il fallait tondre et où on pouvait laisser pousser... On va plus que doubler les zones de fauche tardive où l'on pourra faire du foin comme à la Prairie ». Dernier extrait : « Rue Montcalm, dans le quartier de la Pierre-Heuré, des Orchidées sauvages ont poussé ces dernières semaines. On a mis des pancartes pour informer les gens ». A la volonté de favoriser la nature en ville s'ajoute le souci de pédagogie. Bien !



Le moment est venu pour le CREPAN d'attirer l'attention de la Ville sur la sauvegarde de la végétation spontanée des pieds de murs, ce qui n'étonnera pas les responsables, avec lesquels l'association Caen au pied du mur, adhérente du CREPAN, coopère pour le fleurissement des rues par les riverains volontaires. Pour son projet, Y'a des sauvages dans mon quartier, Caen au pied du mur recherche des bénévoles pour appuyer les étudiants qui s'en occupent, n'hésitez pas à vous engager. Si, vous aussi vous observez la transformation de votre rue, de votre ville, en cette période de déconfinement, ou si vous souhaitez plus de nature dans votre rue, faites-en part au CREPAN.

**Annick NOËL**

Présidente d'honneur du CREPAN

## QUI EST LA NOUVELLE EN SERVICE CIVIQUE ?



**J**e suis Caroline Pinabel, fraîchement arrivée au CREPAN depuis fin septembre en tant que Service Civique. J'ai la chance d'être parmi vous jusqu'à mai 2021.

Je suis volontaire aux côtés d'Émilie Da Silva au pôle éco-consommation, ma mission consiste à alimenter les différents réseaux sociaux du CREPAN et accompagner Émilie dans ses différents projets et animations.

Mon parcours est plutôt varié, car j'ai commencé mes études par deux ans de classe préparatoire aux grandes écoles (Hypokhâgne et Khâgne) à Cherbourg. Puis j'ai fait une école de communication à Lyon et ensuite à Londres. Enfin, j'ai obtenu mon Master 1 l'année dernière à Paris, toujours en communication. J'ai eu l'occasion de travailler - à travers des stages - dans les relations presse, chez Éric Bompard (magasin de vêtements), dans la Data et aujourd'hui me voici dans le secteur de l'environnement. Depuis plusieurs années, je souhaitais allier ma vie professionnelle à la défense de la nature, c'est pourquoi je me suis lancée à la rentrée dans ce service civique.

**3 choses à savoir sur moi :** je viens de Cherbourg, je joue du piano et j'adore le thé !

Au plaisir de vous rencontrer,

**Caroline PINABEL**

Service Civique au CREPAN

## UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ POUR TOUS

**E**n novembre, nous avons lancé le projet "Consommation durable en épicerie solidaires". Il est porté par l'[ANDES](#), le réseau des [CIVAM](#) et le [CREPAN](#) et soutenu par l'ADEME Normandie dans le cadre de l'appel à projets [Alimentation Durable de l'ADEME-DRAAF-DREAL](#).

Ce projet repose sur 3 grands objectifs :

- Développer le [glanage agricole solidaire](#) ;
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire les usagers des épiceries solidaires de Seine-Maritime ;
- Accroître la part d'aliments locaux vendus au sein des épiceries solidaires.

Le mois de décembre est consacré à la rencontre des 8 épiceries volontaires.

### Pour aller plus loin...

Animateur du [REGAL Normandie](#), le CREPAN anime le groupe de travail intitulé « glanage agricole solidaire » : [www.regal-normandie.fr/glanage-agricole-solidaire](http://www.regal-normandie.fr/glanage-agricole-solidaire)



**Émilie DA SILVA**

Salariée du pôle Éco-consommation du CREPAN

## LES ASSISES DU RÉGAL NORMANDIE

Cette année, suite à la crise sanitaire, le RÉGAL Normandie a dû organiser ses Assises annuelles à distance. Adapter le programme initial, créer un site, acheter le bon matériel, inviter des intervenants à participer via ZOOM... Ce fut une première pour l'équipe.

Nous pouvons dire que le challenge a été réussi puisque nous avons eu plus de 150 inscrits ! Au total, sur les deux journées consacrées aux Assises, plus de 140 personnes se sont connectées.

Répartis entre plénières et ateliers participatifs, les thèmes de la réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants solidaires, du don alimentaire, de l'impact du Covid sur le gaspillage, des leviers pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM, du glanage agricole, ont été abordés. Des intervenants de qualité nous ont fait l'honneur d'être présent avec par exemple Éric Prud'homme, directeur de l'ADEME



Normandie, ou des élus comme Mme la députée Graziella Melchior.

Pour clore ces deux journées, un sondage a été envoyé aux participants pour connaître leurs avis : le résultat est très positif puisque la majorité souhaite plus de réunions dans l'année avec des partages d'expériences et des visites de structures.

Nous sommes désormais parées à toutes éventualités, on se dit à l'année prochaine pour l'édition 2021 qui se déroulera - nous l'espérons - en présentiel !

**Pour voir les replays :** rendez-vous sur le site [www.regal-normandie.fr](http://www.regal-normandie.fr)

**Caroline PINABEL**  
Service Civique au CREPAN

## LE POIS-CHICHE NORMAND

Selon le rapport Agrimonde (INRA/CIRAD, 2009), l'agriculture ne pourra nourrir les 9 milliards d'habitants de la planète en 2050 que si la consommation individuelle des produits d'origine animale ne dépasse pas 500 kcal/j, alors que la consommation en Europe de l'Ouest est supérieure à 1000 kcal/pers./jour.

C'est pourquoi le réseau éco-consommation et déchets du CREPAN a débuté cette année, le projet de développement de la consommation de légumineuses locales. Ce projet a vu le jour grâce au soutien de la DRAAF\* Normandie et à la volonté des deux territoires dotés de PAT\* : Le Havre Seine Métropole et de Caen Normandie Métropole.

\*DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

\*PAT : Projets Alimentaire Territorial.

Vous souhaitez nous partager **vos meilleures recettes à base de légumineuses** ou bien êtes intéressés par

les conclusions de ce projet ? Alors écrivez à [emilie.dasilva@crepan.org](mailto:emilie.dasilva@crepan.org)



**Pour aller plus loin...**

Retrouvez sur le site la DRAAF notre [Guide des actions en Normandie](http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Les-PAT-et-les-actions-en) dans le cadre des PAT : <http://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Les-PAT-et-les-actions-en>

**Émilie DA SILVA**  
Salariée du pôle Éco-consommation du CREPAN

## TÉMOIGNAGE

**J**e suis Andréa, je suis normande, et j'ai 24 ans. À la sortie de mon Master « Biodiversité, écologie, évolution » à l'Université de Tours,

je sentais qu'il me manquait quelque chose. Après réflexion, je me suis rendue compte qu'au cours de mes formations, je n'avais pas eu l'occasion de valoriser certaines de mes compétences. J'ai donc décidé de faire un service civique. Le seul critère pour choisir ma mission, était que la structure

d'accueil mène des actions en faveur de l'environnement. Ainsi, j'ai rejoint l'équipe du CREPAN.

Les missions proposées consistaient à animer le réseau des bénévoles et à participer à la communication. Une opportunité pour combiner ma joie de vivre, ma sociabilité et mon esprit créatif. J'ai donc sauté sur l'occasion pour rejoindre l'association en tant que volontaire. Cette expérience m'a apporté plus que ce que je pensais. J'ai eu la chance d'être encadrée par des tutrices et une équipe qui étaient à l'écoute de mes envies, sur ce que je voulais découvrir ou sur mes perspectives professionnelles. Ainsi, j'ai eu l'opportunité de participer aux actions des salariés : animations, suivis sur le terrain, participation à des événements, glanage... et m'ont permis d'affirmer mes centres d'intérêts et d'en découvrir de nouveaux.

En parallèle de mes missions, j'ai assisté à des formations, certaines obligatoires dans le cadre d'un service civique,

d'autres non, et à des journées de rencontres entre volontaires. C'était fantastique de les rencontrer. Ils étaient tous différents les uns des autres, aussi bien sur leurs manières de penser que sur leurs parcours. De plus, c'était une chance d'échanger avec des personnes, avec qui je ne l'aurais jamais fait en dehors de ce contexte. Chacune d'entre elles avait



ses raisons de faire un service civique (découvrir un nouveau domaine, approfondir ou acquérir des compétences, apporter son aide pendant « un break

») et chacune d'entre elles menait des missions différentes. Je me suis rendue compte de la diversité des missions et qu'il y en avait vraiment pour tous les goûts ! Lorsque je discute avec mon entourage, je leur parle souvent du service civique, notamment sur les raisons qui ont encouragé certains jeunes

à être volontaires. En effet, il y a encore un an, je ne connaissais même pas l'objectif d'un service civique, ni l'intérêt d'en faire un. Je pense que ça doit être le cas pour d'autres personnes. Être volontaire en service civique est une expérience enrichissante et extraordinaire. Je souhaite à ceux qui en ont la possibilité de s'engager, ne serait-ce que pour découvrir de nouveaux horizons. En tout cas de mon côté, si je devais revivre cette expérience, je recommencerais.

J'ai été heureuse d'être dans une association formidable, aussi bien du point de vue humain que par ses actions. Je remercie donc tous les bénévoles et les salariés pour tout ce qu'ils m'ont apporté, pour leur accueil, leur manière d'être et leur accompagnement tout le long de mon volontariat. Comme je leurs disais, « bien que je parte en tant que service civique, je reste en tant que bénévole ». Cela en dit long sur mon intérêt pour le CREPAN et sur ce qu'il peut encore m'apporter.



Je vous remercie d'avoir lu mon témoignage. J'espère qu'il suscitera la curiosité de certains pour se lancer dans une telle expérience !

**Andréa LEMOINE**  
Bénévole au CREPAN

## UN COLLÈGE RESPONSABLE

À la suite de la sollicitation du Conseil départemental du Calvados et du Graine, le CREPAN accompagne le collège Jean Moulin à Caen, dans sa démarche de labellisation « E3D\* » niveau 1. Beaucoup d'actions sont déjà mises en place dans cet établissement scolaire. En voici quelques exemples :

- Entretien des locaux par des techniques économes en eau ;
- Sensibilisation des élèves à l'impact des téléphones portables ;
- En cuisine, pas de suremballage, que du fait maison : depuis 1 an et demi il n'y a plus d'emballages jetables ;
- Création de bloc-notes avec le papier recyclé ;
- Partenariat avec Action contre la faim ;
- Actions contre le harcèlement.

\*E3D : établissement en démarche de développement durable.



### À ne pas rater !

La vidéo explicative illustrée par notre Présidente d'honneur, Annick Noël : [https://youtu.be/RFHrySVOB\\_c](https://youtu.be/RFHrySVOB_c)

Plus d'informations : [www.calvados.fr/accueil/toute-linfo/dossiers-1/corps/lespace-presse-1/remise-des-plaques-e3d-pour-les.html](http://www.calvados.fr/accueil/toute-linfo/dossiers-1/corps/lespace-presse-1/remise-des-plaques-e3d-pour-les.html)

Émilie DA SILVA

Salariée du pôle Éco-consommation du CREPAN

## DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE 4<sup>ÈME</sup> PARC ÉOLIEN EN MER DE MANCHE

La politique énergétique française prévoit de réduire la consommation d'énergie finale de 20% d'ici à 2030 par rapport à la référence 2012 et de porter à 33% la part des énergies renouvelables d'ici à 2030, dont 40% dans la production d'électricité. Il est également prévu de réduire en parallèle, de manière progressive, pilotée, économiquement et socialement viable, la part du nucléaire à 50% d'ici à 2035. Enfin, la production d'électricité non renouvelable et productrice de GES sera fortement réduite, principalement par la fermeture des dernières centrales à charbon d'ici 2022.

Les principales filières permettant d'atteindre l'objectif de 40% d'électricité d'origine renouvelable seront l'hydroélectricité, le solaire photovoltaïque et l'éolien, terrestre et en mer. En particulier, l'éolien en mer est une composante capitale de ce futur mix

énergétique puisque le gisement est important, que le vent est plus fort et plus régulier qu'à terre, que les espaces en mer permettent d'installer un plus grand nombre d'éoliennes et de plus grandes tailles, et qu'il s'agit d'une filière compétitive. Un mix énergétique équilibré est également indispensable au foisonnement de la production d'énergie renouvelable. Le foisonnement des productions aléatoires, en utilisant plusieurs technologies, permet d'assurer la sécurité d'approvisionnement. L'atteinte de l'objectif de 40% d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables nécessite donc de mobiliser l'ensemble des filières. Ainsi l'éolien en mer pourrait représenter de l'ordre de 10% de la production d'électricité renouvelable en 2030, l'hydroélectricité 30%, l'éolien terrestre 38% et le solaire photovoltaïque 2%.

Le projet de PPE (2019-2028) prévoit que le prochain parc éolien en mer français sera situé sur la façade Manche Est-Mer du Nord.

Certes, l'ensemble des territoires, ainsi que les acteurs locaux sont engagés dans la transition écologique et énergétique et participent pleinement à la nécessaire diversification énergétique. Mais possédant de réels atouts pour y contribuer, la façade a vocation à devenir pionnière dans la production d'énergies renouvelables en mer, en utilisant principalement l'énergie du vent et, de manière marginale, celle des courants marins. Concernant les projets d'éoliennes en mer, 4 parcs (dont trois en Normandie) totalisant une puissance de près de 1,95 GW sont en cours de développement, les premières mises en service étant attendues pour 2022. Un quatrième parc normand est prévu, et a fait l'objet d'un débat public auquel le CREPAN et FNE Normandie ont fortement participé.

Certains grands projets d'aménagement et certains plans et programmes de niveau national peuvent en effet faire l'objet d'un débat public s'ils présentent de forts enjeux socio-économiques et s'ils ont des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Dans le cas d'un projet, le débat public porte sur :

- L'opportunité,
- Les objectifs,
- Les principales caractéristiques,
- Les enjeux socio-économiques,
- Les impacts du projet sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Le débat public est une étape essentielle dans le processus d'élaboration d'un grand projet d'aménagement ou d'équipement. Il doit permettre à chacun d'avoir accès à une information complète afin de pouvoir participer au débat et formuler ainsi un avis éclairé.

Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion, il permet l'expression de points de vue argumentés et leur prise en compte par l'ensemble des participants.

Le débat public est organisé et animé par une

commission particulière (CPDP) neutre et indépendante du maître d'ouvrage du projet qui fait l'objet d'un débat public. À la fin du débat public, la CPDP rédige un compte rendu et la CNDP dresse un bilan. Elles émettent des recommandations sur la poursuite de la participation du public mais ne donnent pas d'avis sur le projet.

Tel a été le cas du projet de 4<sup>ème</sup> parc éolien offshore de 1GW en mer de Manche, prévu dans la PPE. Ce quatrième parc succédera à ceux de Dieppe, Fécamp et Courseulles, déjà arrêtés.

La CDCP a donc conduit du 15 novembre 2019 au 19 août 2020 ce débat public (suspendu pendant le confinement du COVID-19). À la fin du débat tous les acteurs ont été invités à poser leurs observations écrites (en sus de leur participation à des nombreux débats) et, pour les acteurs institutionnels, dont les associations, des « cahiers d'acteurs ».

Parmi les 13 cahiers d'acteurs rédigés, 3 ont été produits par des APNE dont 2 normandes. Nous vous invitons à en prendre connaissance en suivant les liens ci-dessous :

**FNE national :**

<https://eolmernormandie.debatpublic.fr/images/cahiers-d-acteurs/eolmernormandie-CA-10-FNE-NATIONAL.pdf>

**FNE Normandie :**

<https://eolmernormandie.debatpublic.fr/images/cahiers-d-acteurs/eolmernormandie-CA-11-FNE-Normandie.pdf>

**CREPAN :**

<https://eolmernormandie.debatpublic.fr/images/cahiers-d-acteurs/eolmernormandie-CA-09-CREPAN.pdf>

Bonne lecture,

**André BERNE**

Vice Président du CREPAN

## PROJET DE 4<sup>ÈME</sup> PARC ÉOLIEN EN MER DE MANCHE AU LARGE DE LA NORMANDIE

**F**rance Nature Environnement, France Nature Environnement Normandie, et ses associations fédérées de Normandie se félicitent du débat public qui s'est déroulé du 15 novembre 2019 au 12 mars 2020 puis du 15 juin 2020 au 19 août 2020 concernant le projet d'un quatrième parc éolien maritime en mer de Manche, débat public dans lequel elles se sont très largement engagées

Cette procédure de dialogue et d'information proposée dans le cadre institué par la loi pour un État au service d'un esprit de confiance (ESSOC) marque un progrès notable du dialogue environnemental entre l'État, les territoires et leurs acteurs. Pour la première fois le public a été consulté en amont de la décision « sur le choix de la localisation de la ou des zones potentielles d'implantation des installations envisagées. »

France Nature environnement reconnaît l'intérêt et la valeur de la démarche mise en œuvre par la commission particulière du débat public dont le compte-rendu publié le 21 octobre 2020 donne à voir la richesse des échanges. Les conclusions de ce débat sont extrêmement claires et posent, au-delà de la question initiale du choix du site du quatrième parc éolien, les questions fondamentales non réglées à ce jour de la planification préalable du développement des énergies marines renouvelables et des usages de la mer, de l'approfondissement et de l'extension indispensables des connaissances environnementales, et, enfin, de la poursuite de la participation citoyenne au-delà du débat public.

Toutefois nous sommes extrêmement préoccupés par les dispositions de la loi ASAP qui vient d'être promulguée, et notamment son article 55. En effet celui-ci indique que : « Le ministre chargé de l'énergie peut lancer la ou les procédures de mise en concurrence..... avant la fin du débat public ou de la concertation préalable », ce qui revient à mettre en cause l'utilité du débat public, et partant, l'existence même de la CNDP. A quoi servirait en effet un débat public si la décision concernant la question ou le projet examiné dans le débat est déjà prise ?

A la suite de ce débat l'État a pris rapidement la décision de poursuivre le projet de quatrième parc éolien en mer de Manche. La zone d'implantation à l'Est du Cotentin, a été arrêtée. Cette décision du 4 décembre 2020 est parue au Journal Officiel, accompagnée d'un communiqué de presse conjoint au Ministère de la transition écologique et au Ministère de la mer.

FNE et FNE Normandie saluent la décision du gouvernement de créer un 4eme parc éolien marin en mer de Manche, au large de la Normandie. Trois éléments, fortement soulignés au cours du débat public, remarquablement conduit par la CNDP et repris dans la communication gouvernementale sont fondamentaux pour la bonne réussite de ce projet et des projets ultérieurs, indispensables à la mise en place concrète de la part des énergies renouvelables prévues par la PPE :

1. Une véritable planification sur le long terme des projets de parcs éoliens en mer de Manche et sur les autres façades maritimes, planification établie avec tous les acteurs concernés et le concours des Conseils maritime de façade. Il est indispensable d'avoir une vision à long terme sur les futurs projets de parcs, afin d'éviter les approches fragmentées en rassemblant et rationalisant les décisions, et en donnant une perspective acceptable par tous.

2. Un approfondissement et un élargissement des connaissances environnementales indispensable à la désignation pertinente des territoires d'implantation des futurs parcs. Comme la démontré le débat, les connaissances sont encore très largement fragmentaires concernant des zones possibles d'implantation, en ce qui concerne le benthos, les circulations migratoires d'oiseaux et de chiroptères, la fréquentation par les grands mammifères marins et les poissons. La stratégie consistant à implanter les parcs dans les territoires mal ou peu inventoriés scientifiquement pourrait s'avérer funeste sur le plan écologique.

Il est donc indispensable de lancer une vaste étude environnementale sur tout le territoire de la mer de Manche et notamment la zone 5, afin d'approfondir ces connaissances. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat devrait se déployer sur au moins deux à trois cycles biologiques annuels. Cette étude doit venir en complément et en parallèle de l'étude environnementale spécifique à la zone, étude prévue par la loi ESSOC.

**3.** Une association continue du public tout au long du processus à venir dans le cadre de la CNDP. Cette association ne doit pas se limiter aux seules conclusions de la consultation, mais se poursuivre sous le contrôle du garant CNDP, pendant les phases suivantes et selon des modalités à définir. Ce sera la garantie de l'indispensable acceptabilité du projet, condition évidente de sa bonne réalisation notamment par la diminution de la conflictualité et des recours contentieux. S'il est indispensable de prendre la mesure de la sensibilité du milieu marin sur nos côtes et au large, celle des élus, des associations, des acteurs locaux professionnels ou des citoyens est également fondamentale et est une condition substantielle de la réussite.

France Nature Environnement et ses associations fédérées de Normandie considèrent que l'acceptabilité du projet de nouveau parc et le développement soutenable d'une filière qui doit donner à voir son exemplarité environnementale passe par la mise en œuvre de ces trois conditions. Elles notent l'intérêt et les engagements de l'Etat à ce sujet qui figurent dans le communiqué de presse du 4 décembre 2020. Elles veilleront à la bonne application de ces engagements.

Afin de préserver le sens, l'utilité, et l'existence même des débats publics, qui sont au cœur de la démocratie participative, France Nature Environnement et ses associations fédérées de Normandie demandent à l'Etat de s'engager solennellement à renoncer à l'application des dispositions de l'article 55 de la loi ASAP relative à l'anticipation possible des procédures de concurrence avant la fin des débats publics dans le domaine des énergies marines renouvelables.

#### **Communiqué de presse**

France Nature Environnement  
FNE Normandie



En cette fin d'année le CREPAN vous présente ses ...



Aquarelle originale mise gracieusement à disposition par Corine Bonnesoeur, [www.lapepitedart.com](http://www.lapepitedart.com)

## QUELQUES IDÉES D'ACTIVITÉS À FAIRE EN FAMILLE



**Comment remettre un brin de nature dans votre quotidien** tout en restant chez vous pour sauver des vies ? Jamais en manque d'idées, les associations du mouvement France Nature Environnement multiplient les propositions en cette nouvelle période de confinement. Petite sélection d'activités simples, ludiques et familiales proposées les éducateurs et éducatrices nature du mouvement ou repérées sur le web. **Retrouvez la suite [ici](#).**